

Quatrièmement, le gouvernement devrait, à notre avis, s'attaquer à l'état coûts-prix qui fait tant de ravage dans l'économie agricole. Le fléchissement des prix du blé donne au gouvernement une belle occasion de mettre en œuvre la politique sur le blé qu'il avait été persuadé d'annoncer en mars 1963. La dualité des prix et la garantie de \$2 le boisseau maintiendraient le pouvoir d'achat du cultivateur des Prairies et accroîtraient sa capacité d'acheter les biens de l'industrie de l'Est. Les agriculteurs autres que les producteurs de blé ont besoin de versements d'appoint plus élevés et d'une plus grande aide pour la récolte, l'entreposage, la transformation et la mise sur le marché de leurs produits. De 1949 à 1963, les revenus agricoles nets ont diminué de 9 p. 100, alors que le coût des denrées alimentaires pour le consommateur montait de 12 p. 100, et que les sociétés de transformation des aliments et des boissons doublaient, et même davantage, leurs bénéfices.

On peut lire dans le discours du trône que le gouvernement:

...est à élaborer de nouvelles politiques afin de permettre à l'ensemble des cultivateurs de toucher un revenu plus élevé et plus stable...

Il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux programmes; tout ce qu'il a à faire, c'est d'avoir recours à certains programmes qu'il a préconisés pendant la campagne électorale. Il n'a pas besoin de nouveaux projets; qu'il se serve du résidu de ceux qu'il a élaborés au cours des élections de 1963. Ils sont aussi bons que s'ils étaient nouveaux: ils n'ont jamais été appliqués.

Cinquièmement, nous préconisons, bien sûr, l'augmentation des pensions et, au cours de la session précédente, nous avons beaucoup insisté pour que les pensions de sécurité de la vieillesse soient portées à \$100 par mois à 65 ans, non seulement pour des raisons humanitaires, parce que nous croyons que ces personnes qui ont consacré leur vie au service de leur pays ont droit à une certaine aisance au déclin de leur vie, mais encore parce que ce serait un des moyens les plus rapides de stimuler l'achat des biens de consommation. Le gouvernement a ainsi l'occasion de faire de nécessité vertu.

Sixièmement, nous croyons qu'un régime général d'assurance médicale universelle pour tous les Canadiens dans le cadre d'un programme d'assurance-santé dirigé par l'État élèverait non seulement les normes de santé de la population canadienne, mais aiderait aussi à redistribuer les revenus et, par là, à augmenter le pouvoir d'achat du gagne-petit.

● (9.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je vais proposer un sous-amendement à ce sujet, mais j'aimerais en dire quelques mots s'il me reste encore

du temps. Appuyé par le représentant de Port-Arthur (M. Fisher), je propose:

Que l'amendement soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots «par suite de leur confusion et de leur indécision devant les problèmes nationaux,» les mots suivants:

«notamment leur omission de présenter des propositions précises au sujet d'un programme d'assurance-santé universel et général pour toute la population du Canada.»

Rien n'excuse désormais le gouvernement de ne pas établir un régime général d'assurance médicale. De fait, rien ne l'excusait dans le passé. Le parti libéral parle d'assurance médicale depuis 1919. Une Commission royale d'enquête a présenté un rapport; à mon sens, c'est probablement le document le plus complet jamais publié sur la question. Voici ce qu'on y lit: premièrement, le Canada a besoin d'un régime d'assurance médicale; deuxièmement, le Canada peut se permettre d'établir un régime d'assurance médicale; troisièmement, le gouvernement devrait, moins de six mois après réception du rapport, convoquer une conférence fédérale-provinciale afin de jeter les bases d'un régime de ce genre.

Ce rapport a été déposé en juin dernier, et rien n'est arrivé. Le gouvernement déclare maintenant dans le discours du trône qu'il va convoquer la première réunion des gouvernements provinciaux afin de discuter de la chose. Plusieurs provinces proposent l'établissement de faux programmes d'assurance médicale afin d'aller au-devant d'un régime national d'assurance-santé. Si le gouvernement fédéral refuse d'agir promptement, ces régimes vont être institués et l'établissement d'un régime national d'assurance médicale va être retardé de 25 ans. Des mesures s'imposent à cette session-ci. Il ne suffit pas seulement de conférer avec les provinces.

Le gouvernement fédéral connaissait l'opinion des provinces plusieurs mois avant la présentation du rapport de la Commission Hall, car les provinces lui avaient présenté des mémoires. Le gouvernement aurait pu être prêt à présenter des propositions. Au lieu de quoi, il a attendu neuf ou dix mois à ne rien faire. Le premier ministre (M. Pearson) nous dit maintenant qu'il va conférer avec les provinces vers la fin de mai. A notre avis, en s'inspirant du rapport de la Commission Hall et à la lumière des renseignements abondants qu'on y trouve, le gouvernement fédéral devrait pouvoir présenter au Parlement et à une conférence fédérale-provinciale un projet de loi définissant les différentes étapes à franchir par une province qui voudrait s'acheminer vers un régime complet d'assurance-santé. Gardons-nous de mettre les provinces au pas de la plus lente. Chacune